

Le Journal

des personnels ITRF, ITA, de bibliothèque et ouvriers

Spécial
EPLÉ

Mars 2019

Le syndicat de la clarté et de la transparence



Actualités des EPLÉ

Résultats
élections

•

Réforme
des lycées

•

Grilles
salariales
au 1^{er} janvier
2019

•

Bilan
promotion



www.unsa-itrf-bio.com

<https://www.facebook.com/ITRFUNSA>

SOMMAIRE	PAGES
Édito	2
Pour qui ?	3
Résultats élections CAPN	4
Résultats élections CTA	5
Grille indiciaire	6
Conditions de promouvabilité	7
Réforme du lycéen	8-13
Bilan des promotions	14-17
Bulletin d'adhésion	18
Cotisation	19
Carte des Secrétaires Acad.	20

Les élections professionnelles de décembre 2018 ont été notre boussole depuis la création de notre syndicat en mai 2014. Ces 4 années nous ont permis de nous installer dans le paysage syndical et le dialogue social de nos académies (Rectorat et Vice-Rectorat). Nous n'en sommes qu'aux prémices de la vie de notre organisation et notre détermination, notre implication quotidienne auprès de nos collègues des EPLE et des Services académiques nous permettent de nous projeter dans notre développement à plus long terme.

Les résultats électoraux, et vous pourrez le constater dans les pages qui suivent, nous sommes bien plus présents dans les académies en tant que syndicat (CAPAcadémique des ATRF mais aussi en CAP Nationales des Adjoints Techniques et Techniciens de Recherche et de formation) et avec la Fédération de l'UNSA Éducation (Comité Technique Académique).

Les pratiques de nos métiers sont en pleine révolution au gré des réformes mises en place depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, les réformes du baccalauréat et du lycée vont avoir des conséquences sur l'organisation de nos métiers et une inquiétude légitime apparaît auprès des personnels

ITRF exerçant en EPLE (personnels de laboratoires) sur de possibles suppressions de postes.

Nous continuerons à être les personnels qui permettent à l'acte pédagogique scientifique de se faire.

Mais nos inquiétudes portent également sur la prochaine réforme de la Fonction publique qui confirme :

- la disparition des CHSCT (Comité d'Hygiène et de Sécurité et Conditions de Travail)
- la fin de la gestion des promotions dans les CAP
- les suppressions de postes massives
- le recours accru aux contractuels.

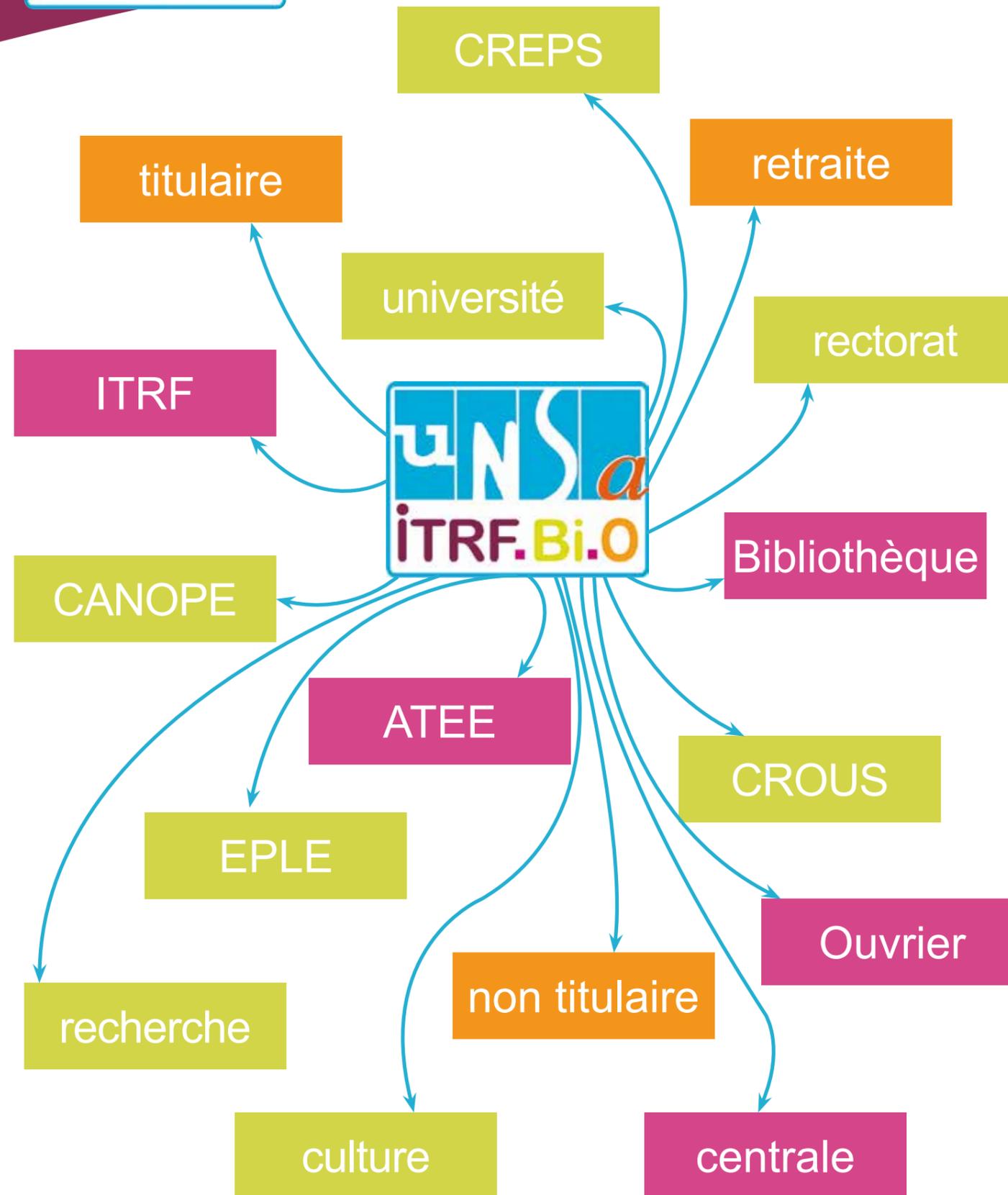
Nous devons donc être vigilants et combattifs afin de ne pas perdre les droits obtenus difficilement par nos anciens, pour ne pas que seule la hiérarchie décide de nos carrières, de nos promotions et de nos mutations.

C'est pourquoi, plus que jamais, nos priorités sont :

- De vous écouter
- De vous accompagner
- De vous conseiller
- De vous représenter
- De vous défendre

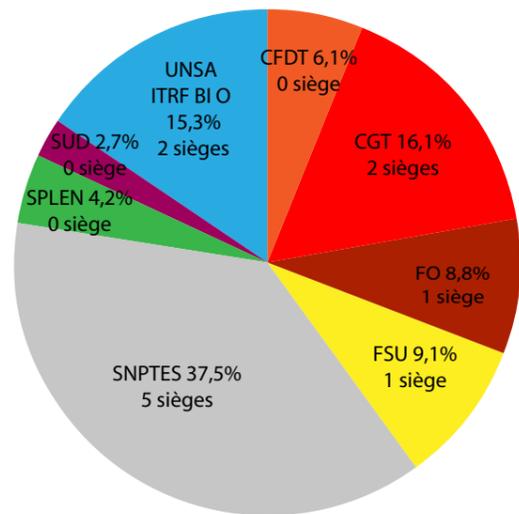
Martine Samama
Secrétaire générale

Jean-Luc Dufau
Secrétaire général adjoint et
Responsable du secteur EPLE



L'UNSA ITRF-BI-O confirme sa 3^{ème} place dans les corps des Adjoints Techniques et Techniciens de Recherche et de Formation.

Pendant 4 ans, l'UNSA-ITRF-BI-O sera présentes dans les diverses instances nationales et académiques pour Vous et avec Vous.



CAPN des Adjoints Techniques de Recherche et de Formation

Malgré la réduction de 15 à 11 sièges, l'UNSA ITRF-BI-O confirme ses bons résultats de 2014 et monte sur le podium en obtenant 2 sièges comme la CGT, à moins d'1% de cette organisation syndicale.

Le SPLN perd son siège en ATRF. Il n'est plus présent en CAPN.

CAPN des Techniciens de Recherche et de Formation

L'UNSA ITRF-BI-O conforte son implantation dans le corps des techniciens de recherche et de formation avec une progression de voix de 15,70 %. Il est la 3^{ème} force syndicale dans ce corps.

L'UNSA ITRF-BI-O a donc pu choisir le grade le plus élevé, technicien Classe exceptionnelle.

Il pourra ainsi être présent pour toute la durée de la CAPN afin de défendre l'intérêt des :

- adjoints techniques de recherche et de formation ayant déposé un dossier de promotion par liste d'aptitude pour l'accès au corps de techniciens de recherche et de formation
- techniciens de recherche et de formation (titularisations, détachement, intégration, promotions aux grades de classe supérieure et classe exceptionnelle)

Comité Technique Académique

L'UNSA Éducation est présent dans 29 Comités Techniques Académiques sur 30. C'est la Fédération la plus représentative en CTA et en CAP.

Le Comité Technique Académique concerne tous les personnels rattachés au rectorat d'une académie (personnels enseignants et non enseignants) exerçant principalement exerçant en écoles, collèges, lycées, EREA ou services académiques (DSDEN et rectorats).

Contrairement au vote des CTE (Comités Techniques d'Établissements de l'enseignement supérieur) qui s'est fait à l'urne, ce scrutin s'est fait comme les CAP par voie électronique.

Cette instance est capitale pour le fonctionnement des structures de tous les établissements du primaire et du secondaire et par conséquent pour les personnels ITRF exerçant en EPLE ou en services académiques.

Cette instance se réunissant en moyenne 3 à 4 fois par an traite de différents sujets : bilan de rentrée (orientation des élèves, mouvement, promotions, moyens enseignants et non enseignants), prévisions d'effectifs rentrée prochaine, projet de cartes des formations, répartition des enveloppes des moyens d'enseignement, répartition des moyens des personnels ATSS (dont ITRF), créations-suppressions-redéploiement, formations des personnels, présentation du budget de l'académie, préparation de la rentrée, régimes indemnitaires, etc...

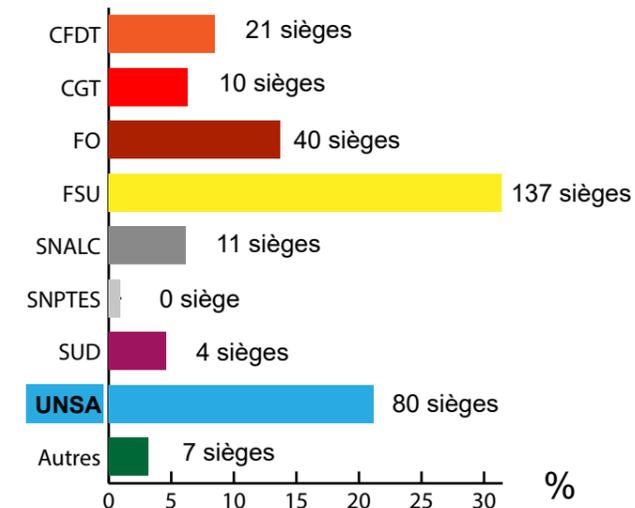
Le CTA d'une académie regroupe en moyenne plusieurs dizaines de milliers de personnels, donc d'électeurs.

Le nombre de personnels ITRF représente moins d'1% des électeurs d'où la nécessité d'être affilié à une fédération représentative de l'ensemble des personnels enseignants et non-enseignants.

L'UNSA Éducation a déposé pour les élections professionnelles 2018 des listes dans toutes les académies. Elle obtient 88392 voix, 80 sièges et elle est présente dans l'ensemble des académies à l'exception de la Corse.

La FSU obtient 148954 voix et 137 sièges mais continue à régresser depuis 2011 en perdant 15 sièges en deux élections.

Comité Technique Académique



L'UNSA Éducation est la 2^{ème} force syndicale des personnels des établissements de l'Éducation Nationale (Écoles, collèges, lycées, EREA, services académiques).

Adjoint technique ITRF-ITA-Magasiniers - C1

Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade
11	407	367	-	21 a
10	386	354	3 a	18 a
9	372	343	3 a	15 a
8	366	339	2 a	13 a
7	361	335	2 a	11 a
6	356	332	2 a	9 a
5	354	330	2 a	7 a
4	353	329	2 a	5 a
3	351	328	2 a	3 a
2	350	327	2 a	1 a
1	348	326	1 a	-

Adjoint technique ITRF-ITA-Magasiniers - C2

Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade
12	483	418	-	25 a
11	471	411	4 a	21 a
10	459	402	3 a	18 a
9	444	390	3 a	15 a
8	430	380	2 a	13 a
7	403	364	2 a	11 a
6	381	351	2 a	9 a
5	374	345	2 a	7 a
4	362	336	2 a	5 a
3	358	333	2 a	3 a
2	354	330	2 a	1 a
1	351	328	1 a	-

Adjoint technique ITRF-ITA-Magasiniers - C3

Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade
10	548	466	-	19 a
9	525	450	3 a	16 a
8	499	430	3 a	13 a
7	478	415	3 a	10 a
6	460	403	2 a	8 a
5	448	393	2 a	6 a
4	430	380	2 a	4 a
3	412	368	2 a	2 a
2	393	358	1 a	1 a
1	380	350	1 a	-

Technicien ITRF-ITA-BIBAS - B1

Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade
13	597	503	-	30 a
12	563	477	4 a	26 a
11	538	457	3 a	23 a
10	513	441	3 a	20 a
9	500	431	3 a	17 a
8	478	415	3 a	14 a
7	452	396	2 a	12 a
6	431	381	2 a	10 a
5	415	369	2 a	8 a
4	397	361	2 a	6 a
3	388	355	2 a	4 a
2	379	349	2 a	2 a
1	372	343	2 a	-

Technicien ITRF-ITA-BIBAS - B2

Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade
13	638	534	-	30 a
12	599	504	4 a	26 a
11	567	480	3 a	23 a
10	542	461	3 a	20 a
9	528	452	3 a	17 a
8	506	436	3 a	14 a
7	480	416	2 a	12 a
6	458	401	2 a	10 a
5	444	390	2 a	8 a
4	429	379	2 a	6 a
3	415	369	2 a	4 a
2	399	362	2 a	2 a
1	389	356	2 a	-

Technicien ITRF-ITA-BIBAS - B3

Ech	IB	IM	Durée échelon	Durée grade
11	707	587	-	24 a
10	684	569	3 a	21 a
9	660	551	3 a	18 a
8	638	534	3 a	15 a
7	604	508	3 a	12 a
6	573	484	3 a	9 a
5	547	465	2 a	7 a
4	513	441	2 a	5 a
3	484	419	2 a	3 a
2	461	404	2 a	1 a
1	446	392	1 a	-

6



Conditions de promouvabilité

Listes d'aptitude

Filières	Date	Accès au corps de	Conditions d'ancienneté au 1 ^{er} janvier 2019
Filière ITRF	21 mai 2019	Assistants ingénieurs	Technicien et 8 ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie B
	23 mai 2019	Techniciens de recherche et de formation	ATRF et 9 ans de services publics

Avancements de grade

Accès au grade	Grade actuel	Par Tableau d'Avancement Ancienneté au 31 décembre de l'année de la promotion.	Par Examen Professionnel Ancienneté au 31 décembre de l'année de la promotion.
ATRF Principal 2 ^{ème} Classe	ATRF	5 ^{ème} échelon + au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade	4 ^{ème} échelon + au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade
ATRF Principal 1 ^{ère} Classe	ATRF Principal 2 ^{ème} Classe	4 ^{ème} échelon + 1 an d'ancienneté dans l'échelon + au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade	Néant
Tech. RF Classe Supérieure	Tech. RF Classe Normale	1 an au 6 ^{ème} échelon du premier grade + au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau	4 ^{ème} échelon du premier grade + au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi de catégorie B.
Tech. RF Classe Exceptionnelle	Tech. RF Classe Supérieure	1 an au 6 ^{ème} échelon du deuxième grade + au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de cat B ou de même niveau	Au moins 1 an dans le 5 ^{ème} échelon du deuxième grade + au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi de catégorie B.

7

Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel BLANQUER, a présenté jeudi 21 janvier 2019 les nouveaux programmes de seconde et de première du nouveau lycée.

Ces programmes ont été publiés au Bulletin Officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019.

Avec un an de retard par rapport au calendrier prévu initialement, les programmes de seconde entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2019, comme ceux de première.

Les personnels ITRF que nous représentons sont inquiets, non pas des nouveaux programmes mais

A ce jour, c'est le flou le plus complet et comment pourrait-il en être autrement car les décisions appartiennent aux collégiens, aux lycéens et à leurs parents.

Ces décisions ne seront connues avec certitude qu'au mois de juin 2019, les chefs d'établissement ne pouvant se projeter sur les futurs enseignements optionnels des élèves actuellement en classe de 3^{ème} pour leur arrivée en classe de seconde au 1^{er} septembre 2019.

En ce qui concerne le choix des 3 enseignements de spécialités des élèves de seconde actuels pour leur passage en première à la rentrée 2019, les chefs d'établissement ne peuvent se baser que sur des sondages auprès des élèves mais qui n'ont pas de caractères définitifs.

Avec cette réforme, le ministre BLANQUER veut supprimer les filières L (Littéraire), ES (Economique et Social), S (Scientifique)des lycées d'enseignement général mais on voit se profiler néanmoins certaines combinaisons de spécialités qui conduiront bien à une projection scientifique.

Avant les programmes actuels, nous avons connu des programmes avec des heures de cours et de Travaux Pratiques (TP) qui permettaient une lisibilité sur les horaires de chaque classe de secondes, premières et terminales.

Avec les horaires actuels, le principe des heures de cours et de TP a disparu. On ne parle plus que d'heures élèves pour les disciplines scientifiques. La dotation globale horaire ne permettait pas de dédoubler convenablement les TP car en concurrence avec les autres disciplines non scientifiques.

Ceci a eu pour conséquence de faire des TP à effectif élevé, avec des problèmes de sécurité, allant à l'encontre d'un enseignement expérimental de qualité conduisant à une épreuve pratique pour les élèves de terminales scientifiques.

Si les programmes présentés officiellement par le ministre BLANQUER permettent aux enseignants et aux personnels de laboratoire de se projeter sur le contenu et la mise en application de ces-dits programmes, il n'en demeure pas moins que l'inquiétude des personnels grandit.



des conséquences que pourraient avoir les nouveaux horaires de cette réforme.

Ces modifications peuvent avoir un impact sur les personnels ITRF exerçant en EPLE (personnels de laboratoire).

Les emplois des personnels de laboratoire sont liés aux heures scientifiques dispensées dans les lycées, principalement dans les disciplines «SVT», «biotechnologies», «physique-chimie».

Si les recteurs ont fait voter avant la fin de l'année 2018, la répartition par établissement des enseignements de spécialités en classe de première et les enseignements optionnels en classe de seconde pour la rentrée prochaine, les représentants des rectorats sont incapables d'avoir une lisibilité sur l'impact de cette réforme sur les postes d'enseignants dans l'enceinte de l'établissement.

Que disent les nouveaux horaires parus en juillet 2018 ???

En classe de seconde générale et technologique : Enseignements communs hebdomadaires : 26h30

Français (4h), Histoire-Géographie (3h), Langues Vivantes A et B (5h30), Sciences économiques et sociales (1h30), Mathématiques (4h), Physique-chimie (3h), Sciences et Vie de la Terre (1h30), Education physique et sportive (2h), Enseignement moral et civique (18h annuelles) et sciences numériques et technologie (1h30)

Il n'y a pas de changement d'horaires en enseignements communs pour les disciplines de physique-chimie et de SVT.

Néanmoins, les élèves de seconde peuvent choisir **au plus deux enseignements optionnels :**

- **un enseignement optionnel général** choisi parmi : Langue vivante C (3h) – Langues vivantes et cultures de l'Antiquité : latin (3h) - Langues vivantes et cultures de l'Antiquité : grec (3h) – Education physique et sportive (3h) – Arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre) (3h), Arts du cirque (6h)

Les enseignements optionnels de langues et cultures de l'Antiquité - LCA - de latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements ci-dessus.

- **un enseignement optionnel technologique** de 1h30 choisi parmi : Management et gestion - Santé et social – Biotechnologies - Sciences et Laboratoire - Sciences de l'Ingénieur - Création et Innovation Technologiques - Création et culture-design – Atelier
Chaque rectorat a validé en CTA, les propositions offertes pour son académie et pour chaque établissement. Une enveloppe horaire de 12 heures par semaine et par division, qui peut, en fonction des spécificités pédagogiques de chaque établissement, être abondée par le recteur d'académie ou le vice-recteur.

L'utilisation de cette enveloppe est fixée par le conseil d'administration.

Il s'agit bien d'enseignements optionnels et non obligatoires avec trois enseignements optionnels technologiques «Biotechnologies, Santé et Social, Sciences et Laboratoire» qui ont un impact direct sur les heures scientifiques dispensées dans

un établissement. C'est le cumul de toutes ces heures scientifiques dont découle la répartition par établissement des moyens en personnel de laboratoire. Avec cette réforme, un élève peut ne pas prendre d'enseignement optionnels.

A l'issue de la classe de seconde générale et technologique des lycées d'enseignement général et technologique, les élèves s'orientant dans la voie générale suivent **un cycle d'études de deux ans pour la préparation d'un baccalauréat général.**

Ce cycle est composé de la classe de première et de la classe de terminale qui sont organisées en enseignements communs, en enseignements de spécialité et en enseignements optionnels, de manière à préparer progressivement les élèves à une spécialisation dans une perspective de poursuite d'études supérieures.

Les enseignements de la classe de première et de la classe de terminale comprennent, pour tous les élèves des enseignements communs, dispensés à tous les élèves, des enseignements de spécialité au choix, des enseignements optionnels au choix des élèves.

Le choix des enseignements de spécialité s'opère de la façon suivante :

- en classe de première, l'élève choisit trois enseignements de 4 heures hebdomadaires dans la liste proposée;
- en classe de terminale, l'élève choisit deux enseignements de 6 heures hebdomadaires parmi ceux déjà choisis en classe de première.



En classe de première et terminale générale

Classe de première :

- des enseignements communs, dispensés à tous les élèves (16h) : Français (4h) – Histoire-géographie (3h) – LVA et LVB (4h30) – Education physique et sportive (2h) – Enseignement scientifique (2h) – Enseignement moral et civique (18h annuelles)

- des enseignements de spécialité : 3 de 4h au choix (12h) : Arts – Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques – Humanités, littérature et philosophie – Langues, littérature et cultures étrangères – Littérature et LCA – Mathématiques – Numérique et sciences informatiques – Physique-chimie – Sciences de la vie et de la terre – Sciences de l'ingénieur – Sciences économiques et sociales

- des enseignements optionnels de 3h au choix des élèves, 1 enseignement parmi : LVC – LCA latin – LCA grec – Education physique et sportive – Arts

Nous pouvons constater que seules deux heures scientifiques sont en enseignements communs, les autres dépendant des enseignements de spécialités choisis par l'élève. De plus, au vu du programme, nous ne pouvons que nous interroger sur le contenu de ces deux heures.

C'est une perte d'heures globales pour les sciences et par conséquent pour les heures comptées pour les personnels de laboratoire si les élèves ne choisissent pas «Physique-chimie» et «SVT» ou «physique-chimie» et «Sciences de l'Ingénieur» comme dans le programme actuel de 1ère scientifique.

Classe de terminale :

- des enseignements communs, dispensés à tous les élèves (15h30) : Philosophie (4h) – Histoire-géographie (3h) – LVA et LVB (4h) – Education physique et sportive (2h) – Enseignement scientifique (2h) – Enseignement moral et civique (18h annuelles)

- des enseignements de spécialité : 2 de 6h au

choix (12h) : Arts – Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques – Humanités, littérature et philosophie – Langues, littérature et cultures étrangères – Littérature et LCA – Mathématiques – Numérique et sciences informatiques – Physique-chimie – Sciences de la vie et de la terre – Sciences de l'ingénieur – Sciences économiques et sociales

- des enseignements optionnels de 3h au choix des élèves :

- 1 enseignement parmi : Mathématiques complémentaires – Mathématiques expertes – Droit et grands enjeux du monde contemporain
- 1 enseignement parmi : LVC – LCA latin – LCA grec – Education physique et sportive – Arts

Les programmes de terminales n'étant pas parus, il y a la même inquiétude concernant l'Enseignement scientifique en enseignements communs.

Pour rappel, les élèves devront se déterminer en toute logique sur deux enseignements de spécialité en terminale parmi les trois enseignements choisis en première.

A titre exceptionnel, le choix en classe de terminale d'un enseignement de spécialité différent de ceux choisis en classe de première est possible après avis du conseil de classe en fin d'année.

Une enveloppe horaire de 8 heures par semaine et par division en classe de première

et de 8 heures par semaine et par division en classe de terminale, qui peut, en fonction des spécificités pédagogiques de chaque établissement, être abondée par le recteur d'académie ou le vice-recteur.

Pour la classe de terminale, il y aurait un surplus d'heures scientifiques par rapport aux horaires actuels si les élèves prennent «physique-chimie et SVT» (6h d'enseignements de spécialité au lieu d'actuellement, 5h pour la physique-chimie ou 3h30 pour la SVT.



Quels sont les conséquences pour les personnels de laboratoire ?

- La réduction du nombre d'heures scientifiques en seconde car il n'y a plus d'obligation de choisir un enseignement optionnel

- Plus d'enseignement d'exploration obligatoire optionnel dépendant des disciplines scientifiques : MPS et SL

- La réduction du nombre d'heures scientifiques en première car il n'y a plus d'obligation de choisir Physique-chimie et SVT ou Physique-chimie et Sciences de l'Ingénieur

- Une perte globale sur les heures scientifiques en classes de seconde et première

Depuis plusieurs semaines, la DGH (Dotation Globale Horaire) se discute dans les établissements avec le chef d'établissement et les personnels enseignants.

Même si sur le papier, tout est possible, les élèves devront faire des choix proposés par l'établissement car tous les enseignements optionnels ne sont pas financés par le rectorat.

Nous ne pouvons faire un bilan de cette réforme qu'avec le recul nécessaire de plus d'un an de fonctionnement pour voir l'impact sur les emplois de personnels de laboratoire.

En classe de première et terminale technologique

Séries ST2S, STL, STD2A, STI2D

Classe de première :

- des enseignements communs, dispensés à tous les élèves (16h) : Français (3h) – Histoire-géographie (1h30) – LVA et LVB (4h) – Education physique et sportive (2h) – Mathématiques (3h) – Enseignement moral et civique (18h annuelles)

- des enseignements de spécialité :

ST2S : Physique-Chimie de la santé (3h) – Biologie et physiopathologie humaines (5h) – Sciences et techniques sanitaires et sociales (7h)

STL : Physique chimie et Mathématiques (5h) – Biochimie-Biologie (4h) – Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire (9h)

STD2A : Physique-Chimie (2h) – Outils et langages numériques (2h) – Design et métiers d'art (14h)

STI2D : Innovation technologique (3h) – Ingénierie et développement durable (9h) – Physique-Chimie et Mathématiques (6h)

- des enseignements optionnels de 3h au choix des élèves, 2 enseignements au plus parmi : Arts - Education physique et sportive – Atelier artistique (72h annuelles)

Classe de terminale :

- des enseignements communs, dispensés à tous les élèves (16h) : Philosophie (2h) – Histoire-géographie (1h30) – LVA et LVB (4h) – Education physique et sportive (2h) – Mathématiques (3h) – Enseignement moral et civique (18h annuelles)

- des enseignements de spécialité :

ST2S : Chimie, Biologie et physiopathologie humaines (8h) – Sciences et techniques sanitaires et sociales (8h)

STL : Physique chimie et Mathématiques (5h) – Biochimie-Biologie-Biotechnologie ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire (13h)

STD2A : Analyse en méthodes en design (9h) – Conception et création en design et métiers d'art (9h)

STI2D : Ingénierie, Innovation et développement durable (212D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et conception ; systèmes d'information et numérique (12h) – Physique-Chimie et Mathématiques (6h)

- des enseignements optionnels de 3h au choix des élèves, 2 enseignements au plus parmi : Arts - Education physique et sportive – Atelier artistique (72h annuelles)

Ces horaires hebdomadaires des programmes des classes de seconde, première et terminale qu'ils soient en enseignements communs, de spécialité ou optionnels permettent d'avoir une première approche de l'impact de la réforme du Baccalauréat 2021.

Maintenant, il va falloir attendre d'une part la rentrée de septembre 2019 avec le choix des enseignements optionnels liés aux sciences des élèves de classes de seconde et les 3 spécialités choisies des élèves de classes de première et d'autre part, la rentrée de septembre 2020 pour le choix des deux spécialités des élèves de terminale.

L'UNSA ITRF-BI-O sera attentif à l'évolution du nombre d'heures de sciences liée aux emplois de personnels ITRF exerçant en EPLE.

Baccalauréat... nouvelle version

Un total chamboulement pour les élèves...pour le BAC 2021

Fini les seules épreuves anticipées écrite et oral du bac français en classe de première, voire l'épreuve SVT/Physique-Chimie des sections Littéraire et Economiques et Sociales, les autres épreuves en classe de terminale en passant par les épreuves de compétences expérimentales pour les sections scientifiques. L'organisation de ce nouveau dispositif est différente et un peu plus complexe à retenir.

Le choix des enseignements optionnels en seconde sera important pour le cycle terminal (première et terminale).

Tous les établissements ne proposeront donc pas tous les enseignements optionnels «général» et «technologique» en classe de seconde car elles ne sont pas financées.

Le Bac général et le Bac technologique du cycle terminal sont basés sur le même principe avec 3 parties :

- un contrôle continu
- des épreuves anticipées
- des épreuves terminales.

Le contrôle continu représente 40 % du Bac :

- 10 % : moyenne du 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} bulletin trimestriel de première et de terminale

- 30 % : moyenne générale des 3 sessions d'épreuves communes :

- Janvier : 1^{ère} session : en classe de première : Histoire/Géographie, Langue Vivante A, Langue Vivante B, Education Physique et Sportive, (maths pour le Bac technologique)
- Avril/mai : 2^{ème} session : en classe de première : Histoire/Géographie, Langue Vivantes A, Langue Vivante B, Education Physique et Sportive, Enseignement scientifique (maths pour le Bac technologique), spécialité abandonnée en terminale pour le bac général, ou spécialité pour le bac technologique
- Janvier : 3^{ème} session : en classe de terminale : Histoire/Géographie, Langues vivantes, EPS, Enseignement scientifique (maths pour le Bac technologique)

Répartition des coefficients des épreuves communes : HG (5%), LVA (5%), LVB (5%), EPS (5%), Enseignement scientifique (5%), Spécialité abandonnée en première (5%)

Les épreuves anticipées en première :

- 10 % : en juin de l'année de première, épreuves écrite et orale de français

Les épreuves en terminale :

- 50 % :

- en avril : spécialité 1 (16%) et spécialité 2 (16%)
- en juin : philosophie (8%) et le grand oral (10%)

Bulletins trimestriels	Epreuves communes					Epreuves anticipées		Epreuves terminales			
10%	5%	5%	5%	5%	5%	10%	10%	16%	16%	8%	10%
	HG	LVA	LVB	EPS	Sciences ou Maths	Français Ecrit	Français Oral	Spé 1	Spé 2	Philo	Grand oral

Voilà comment est prévue la répartition des coefficients du nouveau baccalauréat général, et technologique dont la 1^{ère} édition est annoncée...pour 2021.

Le choix des enseignements optionnels en seconde puis des spécialités en première et en terminale des élèves va être capital pour le nombre d'heures scientifiques dispensées dans chaque établissement.

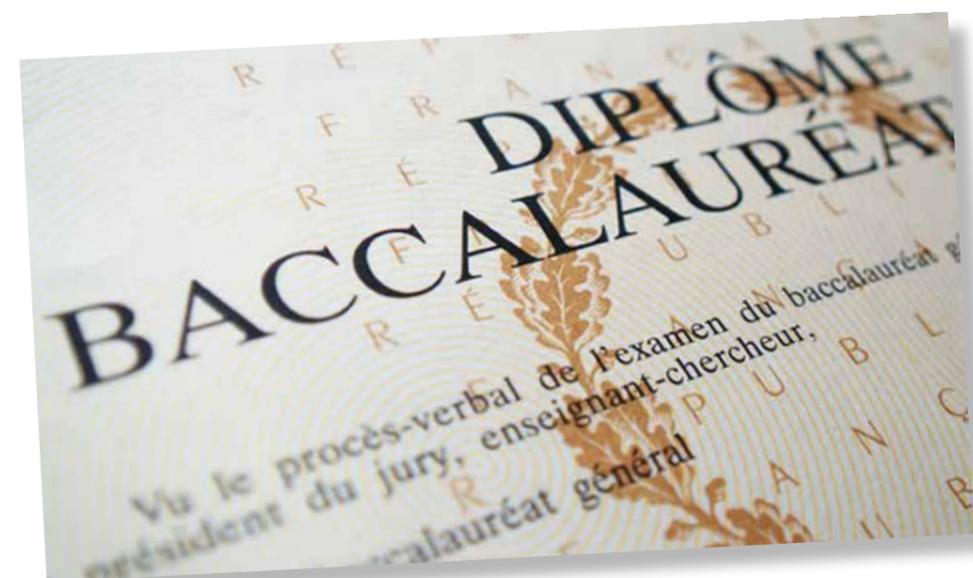
L'UNSA ITRF-BI-O veillera de près à cette mise en place car elle peut avoir un impact sur les postes de personnels de laboratoire attribués en lycées.

Des modifications de barème de répartition des emplois de personnels de laboratoire pourraient être proposées par les rectorats dans les années à venir.

L'UNSA ITRF-BI-O, avec sa fédération, l'UNSA Education siégeant dans 29 Comités Techniques Académiques sur 30, prendra toute sa place dans ces débats.

C'est dans ces instances que tout se décide.

C'est une des raisons pour laquelle, les personnels ITRF exerçant en EPLE ont choisi en mai 2014 de rester à l'UNSA pour continuer d'être acteurs de leur métier et non pas spectateurs comme beaucoup d'autres.



Après 7 ans d'intégration dans la filière ITRF, l'UNSA ITRF-BI-O a fait un bilan sur l'intégration de la filière laboratoire dans la filière recherche et formation.

Depuis son élection à la CAPN des techniciens de Recherche et de Formation lors des précédentes élections de 2014, l'UNSA ITRF-BI-O a été le seul syndicat à défendre les intérêts de tous les personnels ITRF sans se préoccuper de leur affectation.

L'UNSA ITRF-BI-O est le seul syndicat présent en CAPN à défendre les personnels ITRF exerçant en EPLE. D'autres revendiquent cette position et agissent à l'inverse dans les instances notamment lors de l'examen des listes d'aptitude.

Promotions : les personnels ITRF exerçant en EPLE sont concernés par :

- Avancement de grade dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation (ATRF)
- Avancement de grade dans le corps des techniciens de recherche et de formation (Tech RF)
- Promotion par liste d'aptitude pour l'accès au corps de Tech RF pour les ATRF
- Promotion par liste d'aptitude pour l'accès au corps des Assistants Ingénieurs (ASI) pour les Tech RF

BILAN des promotions : nous avons fait un bilan objectif, transparent, vérifiable des promotions depuis 2012. Y-a-t-il eu réellement des avancées pour les personnels ITRF exerçant dans les EPLE ?

CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Promotions par avancement de grade

Adjointes techniques de recherche et de formation : le plus grand nombre était principalement au grade ATRF 1^{ère} classe (avant PPCR), le nombre de promus au grade ATRF Principal 2^{ème} Classe par tableau d'avancement ou examen professionnel (demandé en 2011 par l'UNSA) a été supérieur de 2013 à 2017.

ATRF Principaux de 2^{ème} classe : le nombre de promus par tableau d'avancement au grade ATRF Principal 1^{ère} Classe est nettement supérieur.

Depuis 2012, les adjointes techniques de recherche et de formation peuvent déposer un dossier de promotion dès qu'ils remplissent les conditions d'ancienneté. Avant 2012, les promotions de grade se faisaient avec un barème académique (différent d'une académie à l'autre) basé essentiellement sur l'ancienneté de service, l'ancienneté dans la filière, l'ancienneté dans le corps, etc...

Le bilan général de promotion de grade est donc très positif.

Par ailleurs, l'UNSA ITRF-BI-O demande la création d'un examen professionnel pour l'accès au grade ATRF Principal de 1^{ère} classe avec un nombre de possibilités équivalent au tableau d'avancement actuel.

Promotions par changement de corps

Vous trouverez ci-dessous l'évolution du nombre de possibilités ministérielles de promotions par liste d'aptitude au corps de techniciens de recherche et de formation depuis 2012.

Sessions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Corps TRF	293	245	230	231	271	291	295

La baisse constatée dès 2013 est liée au plan de résorption de la précarité appelé «Protocole SAUVADET». Il y a eu un recrutement important de contractuels notamment dans les établissements de l'enseignement supérieur.

Malheureusement, ces recrutements spécifiques ne généraient pas de promotions par liste d'aptitude contrairement aux recrutements classiques (concours externe et interne, détachement).

2017 a été l'année du retour à la normale avec un nombre de possibilités comparable à l'année 2012.

Pour rappel, l'UNSA était à l'initiative de l'action lancée en 2005 permettant d'obtenir en 2006, le premier protocole de la filière laboratoire sur 3 ans, appliqué de 2007 à 2010.

Ce sont 75 adjointes techniques de laboratoire par an sur 3 ans qui ont bénéficié d'une promotion majoritairement sur place. Se rajoutent les lauréats des concours externes et internes à la hauteur également de 75 par an.

Vous trouverez ci-dessous en toute transparence, les promotions depuis 2007.

Filières	Promotion au corps de Techniciens
Filière laboratoire 2007	75 (Protocole laboratoire)
Filière laboratoire 2008	75 (Protocole laboratoire)
Filière laboratoire 2009	75 (Protocole laboratoire)
Filière laboratoire 2010	24
Filière laboratoire 2011	17
Filière ITRF 2012	28
Filière ITRF 2013	25
Filière ITRF 2014	32
Filière ITRF 2015	25
Filière ITRF 2016	39
Filière ITRF 2017	55
Filière ITRF 2018	63

CORPS DES TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Promotions par avancement de grade

Bilan des promotions par tableau d'avancement aux grades de Techniciens de Classe Supérieure et de Classe Exceptionnelle :

Filières	Avancement au grade de	
	Technicien Classe Supérieure	Technicien Classe Exceptionnelle
Filière laboratoire 2010	18	16
Filière laboratoire 2011	23	20
Filière ITRF 2012	11	10
Filière ITRF 2013	16	10
Filière ITRF 2014	16	11
Filière ITRF 2015	22	6
Filière ITRF 2016	26	14
Filière ITRF 2017	24	14
Filière ITRF 2018	26	14

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.....

Si depuis 2016, le nombre de promotions au grade de Technicien classe supérieure est comparable voire supérieur à celui de 2011, en revanche pour l'accès au grade de technicien de classe exceptionnelle, c'est un recul significatif.

On notera qu'un faible **NOMBRE** de Tech RF se présente à l'examen professionnel. C'est regrettable, d'autant plus que les statistiques prouvent que proportionnellement, il y a autant de réussite pour les personnels de l'Enseignement supérieur que du scolaire (voir rapport de jury examen professionnel Tech RF Classe Exceptionnelle 2018)

Néanmoins, l'intervention de l'UNSA ITRF-BI-O en 2016 aura permis d'augmenter le nombre des lauréats exerçant en EPLE.

L'UNSA ITRF-BI-O s'engage (*comme il s'y était engagé auparavant avec l'UNSA-Labos*) à défendre les dossiers de tous les candidats sans restriction, de BAP ou d'affectation.

Promotions par changement de corps

Depuis l'intégration des personnels de laboratoire dans la filière ITRF, les techniciens de recherche et de formation exerçant en EPLE ont un accès à la catégorie A dans le corps des Assistants Ingénieurs.

Lors des réunions préparatoires à l'établissement de la circulaire relative aux missions des personnels ITRF exerçant en EPLE, l'UNSA a dû insister pour qu'il soit noté dans cette circulaire, l'accès à la catégorie A par la voie interne.

L'UNSA ITRF-BI-O peut faire un bilan exhaustif et transparent de ces promotions depuis 2012.

Ci-dessous, les possibilités ministérielles de promotion par liste d'aptitude aux fonctions d'Assistants Ingénieurs de 2012 à 2018 :

Sessions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Corps ASI	82	68	97	81	98	99	162

L'augmentation importante de 2018 est liée à l'application du PPCR, négocié et signé par l'UNSA.

Ci-dessous, le nombre de Techniciens de recherche et de formation exerçant en EPLE promus par liste d'aptitude aux fonctions d'Assistants Ingénieurs de 2012 à 2018 :

Filières	Promotion EPLE dans le corps des Assistants Ingénieurs	Nombre de dossiers remontés au ministère et classés 1 ^{er} ou 2 ^{ème} par leur académie
Filière laboratoire avant 2012	N'existait pas	N'existait pas
Filière ITRF 2012	4	9
Filière ITRF 2013	2	10
Filière ITRF 2014	5	16
Filière ITRF 2015	3	11
Filière ITRF 2016	2	15
Filière ITRF 2017	4	15
Filière ITRF 2018	9	17

Là aussi, les chiffres parlent d'eux-mêmes... La régularité est décevante, le pourcentage varie entre 13% et 53%.

L'évolution des techniciens de laboratoire promise par le ministère lors de l'intégration de la filière laboratoire dans la filière ITRF en 2011 n'est pas à la hauteur de nos espérances.

Pour rappel, le syndicat siégeant à la CAPN des assistants ingénieurs y a sa responsabilité. Nous pouvons constater qu'il y a un fossé entre les discours, les promesses et la réalité.

Après les résultats des promotions 2017, l'UNSA ITRF-BI-O a dit «**STOP**».

L'UNSA ITRF-BI-O a rappelé le discours du ministère de 2011 lors du projet de fusion.

L'UNSA ITRF-BI-O a demandé aux représentants du ministère : pourquoi de nombreux techniciens de recherche et de formation exerçant en EPLE, ayant de bons dossiers au même titre que les autres, classés en 1^{ère} position par les rectorats, étaient systématiquement écartés des promotions ?

C'est certainement le hasard, mais pour la session 2018, 9 techniciens exerçant en EPLE ont été promus par liste d'aptitude Assistants Ingénieurs.

Mobilité ATRF et Tech RF exerçant en EPLE

Lors de la 1^{ère} réunion ministérielle le 13 janvier 2011 annonçant la fusion des filières laboratoire et ITRF, l'UNSA ITRF-BI-O avait demandé que les points positifs de la filière laboratoire soient maintenues.

C'est ainsi que l'application **AMIA** a été conservée pour les ATRF exerçant en EPLE.

Il est surprenant que depuis que le ministère a imposé ce dispositif AMIA en 2017 à tous les personnels ATRF (collèges, lycées, universités...), certains syndicats s'attribuent cette avancée.

Pour information, à chaque présentation de la note de gestion annuelle par le ministère, l'UNSA ITRF-BI-O revendique que l'application AMIA s'étende au corps des techniciens de recherche et de formation permettant ainsi la connaissance et la transparence des postes vacants ou susceptible d'être vacants.

L'application AMIA étendue à tous les ATRF à tous est une victoire de l'UNSA ITRF-BI-O. L'UNSA ITRF-BI-O demande au ministère l'application stricte d'AMIA également pour le corps des techniciens

RIFSEEP

Ce nouveau régime indemnitaire remplaçant l'IAT et l'IFTS pour les personnels exerçant en EPLE s'est mis en place il y a maintenant plus d'un an.

Ce dispositif, rejeté dans un 1^{er} temps, a donc été discuté avec les organisations syndicales.

Lors de ces réunions, seul l'UNSA ITRF-BI-O a apporté des amendements sur la cartographie des fonctions en faveur des ITRF (ATRF, Tech RF, ASI) exerçant en EPLE. Nos propositions ont été acceptées par le ministère.

A l'origine, dans le groupe 1 (le plus élevé), seule **la coordination** pour les adjoints techniques de recherche et de formation et seul « **l'encadrement** » pour les techniciens et assistants ingénieurs étaient reconnus.

Ceci se traduisait par une non-reconnaissance de la technicité dans les laboratoires de l'Education nationale.

Suite à l'amendement déposé par l'UNSA ITRF-BI-O, le ministère a intégré un nouveau critère dans le groupe 1 : « **Fonctions à technicité ou à sujétions particulières** ».

Ce nouveau critère permet par exemple à un ATRF, Tech RF ou ASI de reconnaître sa haute technicité dans un ou plusieurs domaines même s'il ne fait pas de l'encadrement.

Il reste cependant beaucoup de chemin à faire pour faire évoluer ce dispositif indemnitaire dans les rectorats.



Académie

Mme M Nom usuel

Prénom Nom de naissance

Date de naissance

Adresse personnelle

Rés./Bât./Appt.

Adresse

Code postal Ville

Adresse professionnelle

Établissement ou service

Adresse

Code postal Ville Pays

Adresse courriel

Téléphone portable Téléphone professionnel

Établissement employeur

Université EPLE Rectorat CNED CROUS BIB CANOPE

EPST préciser :

Situation administrative

ITRF ITA ATEE PO Crous Bibliothèques Contractuel

Autre

Corps Grade BAP Échelon

Indice INM

Activité 100% Temps partiel Retraité Adhésion couple : non oui

Montant de la cotisation euros

Prélèvement automatique (renseigner le formulaire «mandat de prélèvement») La présente demande est valable par tacite reconduction jusqu'à annulation de votre part à notifier en temps voulu au créancier

Virement

Chèque Nombre de chèque : Banque :

J'autorise l'UNSA ITRF-BI-O à faire figurer des informations dans ses fichiers et ses traitements manuels et automatisés dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978.

Retourner le bulletin d'adhésion accompagné de la cotisation à la trésorière nationale :
UNSA ITRF-BI-O

Christine Péchin
1, rue du Bief Bran
25190 SAINT-HIPPOLYTE

Signature



Si vous souhaitez rejoindre le syndicat UNSA ITRF-BI-O et renforcer notre action, retournez le bulletin d'adhésion accompagné d'un ou plusieurs chèques d'adhésion à :

UNSA ITRF-BI-O
Christine PÉCHIN
1 rue du Bief Bran
25190 Saint-Hippolyte

66% de la cotisation syndicale pourra être déduite de vos impôts sur le revenu 2017 ou 2018 (ou vous donner droit à un crédit d'impôt en cas de non imposition) selon la date de votre paiement.

Modalités du paiement par chèques : établir le ou les chèques à l'ordre de UNSA ITRF-BI-O, datés et signés du jour de votre adhésion. Pour le paiement en plusieurs chèques (3 maximum), précisez au verso et au crayon la date de dépôt souhaité.

Possibilité de payer votre cotisation par prélèvement automatique. Veuillez contacter votre secrétaire académique ou la trésorière nationale, Christine PECHIN, à treso@unsa-itrfbio.org

Les retraités paient la moitié de la cotisation correspondant à leur indice de départ à la retraite.

Les personnels à temps partiel paient le montant de la cotisation au prorata du temps travaillé.

Les contractuels paient 80 % du montant de la cotisation correspondant à l'indice.

Barème des cotisations en fonction de l'indice :

Indice INM	Cotisation
309 - 315	67 €
316 - 326	72 €
327 - 339	77 €
340 - 352	82 €
353 - 360	87 €
361 - 370	92 €
371 - 377	97 €
378 - 392	102 €
393 - 399	107 €
400 - 411	112 €
412 - 423	117 €
424 - 440	122 €

Indice INM	Cotisation
441 - 456	127 €
457 - 474	132 €
475 - 517	142 €
518 - 540	152 €
541 - 562	172 €
563 - 597	182 €
598 - 641	192 €
642 - 710	212 €
711 - 759	232 €
760 - 880	252 €
881 - 1004	292 €
au-dessus de 1005	352 €

Pour la section de Polynésie française, contactez Sylviana THIEME, polynésie@unsa-itrfbio.org
Pour la section de Nouvelle Calédonie, contactez Thierry RUSS, russ.thierry@yahoo.fr

Secrétaires Académiques

Nos correspondants académiques UNSA ITRF-BI-O restent à votre disposition par email et/ou par téléphone.

AIX-MARSEILLE	LO GIUDICE Sylvie	aix-marseille@unsa-itrfbio.org
AMIENS	VILLAIN Julien	jvillain@ac-amiens.fr
BESANCON	PECHIN Christine	besancon@unsa-itrfbio.org - 06 83 56 00 59
BORDEAUX	FUERTES Léatitia	bordeaux@unsa-itrfbio.org - 06 64 97 97 24
CAEN	DUFAU Jean-Luc	jean-luc.dufau@unsa-itrfbio.org - 06 88 68 35 97
CLEMONT-FERRAND	GAULE Jean-Luc	clermont-ferrand@unsa-itrfbio.org - 04 73 26 23 52
CORSE	RAMA Alexia	corse@unsa-itrfbio.org - 06 30 81 19 24
CRETEIL	CHAVAROT Fabrice	creteil@unsa-itrfbio.org - 06 09 14 29 42
DIJON	PECHIN Christine	dijon@unsa-itrfbio.org - 06 83 56 00 59
GRENOBLE	DUFAU Jean-Luc	jean-luc.dufau@unsa-itrfbio.org - 06 88 68 35 97
GUADELOUPE	GABORIAUD Wilfrid	wilfrid.gaboriaud@espe-guadeloupe.fr - 06 90 45 99 55
GUYANE	RAZAN Bertrand	guyane@unsa-itrfbio.org - 06 94 40 33 25
LILLE	GOKELAERE Nathalie	lille@unsa-itrfbio.org - 06 88 65 98 41
LIMOGES	BATISSOU Romain	limoges@unsa-itrfbio.org
LYON	CERT Isabelle	lyon@unsa-itrfbio.org - 06 16 84 07 69
MARTINIQUE	MAGLOIRE Magali	martinique@unsa-itrfbio.org - 06 96 37 07 27
MAYOTTE	SAID Dhoiffir	mayotte@unsa-itrfbio.org
MONTPELLIER	MANDELBAUM Pascal CARRIO Patrice	montpellier@unsa-itrfbio.org
NANCY-METZ	POLI Daniel	nancy-metz@unsa-itrfbio.org - 06 33 48 08 00
NANTES	LEMERCIER Florence	nantes@unsa-itrfbio.org - 06 29 53 77 14
NICE	DUFAU Jean-Luc	jean-luc.dufau@unsa-itrfbio.org - 06 88 68 35 97
NOUVELLE CALEDONIE	RUSS Thierry	nouvelle-caledonie@unsa-itrfbio.org
ORLEANS-TOURS	PEZARD Xavier	orleans-tours@unsa-itrfbio.org - 06 29 02 73 04
PARIS	SAMAMA Martine	paris@unsa-itrfbio.org - 06 84 10 97 56
POITIERS	PORCHERON Benoît	poitiers@unsa-itrfbio.org - 06 79 04 03 20
POLYNESIE FRANCAISE	THIEME Sylviana	polynesie@unsa-itrfbio.org - 87 79 49 39
REIMS	BOULDJENNET Larbi	reims@unsa-itrfbio.org - 06 15 68 32 24
RENNES	CABANEL Valérie	rennes@unsa-itrfbio.org - 06 51 71 49 29
REUNION	GAY Christian	reunion@unsa-itrfbio.org - 06 92 14 81 84
ROUEN	DELAHAYE Nathalie	rouen@unsa-itrfbio.org - 06 60 72 40 99
STRASBOURG	NAPOLI Sylviane	strasbourg@unsa-itrfbio.org - 06 15 11 52 66
TOULOUSE	VARENNE Clément	toulouse@unsa-itrfbio.org - 06 84 17 95 19
VERSAILLES	MARETTO Frédérique	versaille@unsa-itrfbio.org - 06 13 94 57 22